

Délibération n° 99 du 26 juin 2008
modifiant la liste d'experts agréés par l'Agence française de lutte contre le dopage pour les analyses de contrôle en matière de dopage animal

L'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, partie législative, notamment ses articles L.241-4 et L.241-6,

Vu le code du sport, partie réglementaire, notamment son article R.241-11 et l'article 17 du règlement disciplinaire type de lutte contre le dopage des animaux des fédérations sportives agréées qui lui est annexé,

Vu la délibération n° 31 du 8 mars 2007 proposant une liste d'experts agréés par l'Agence française de lutte contre le dopage pour les analyses de contrôle en matière de dopage animal,

Vu la délibération n° 93 du 3 avril 2008 complétant la liste d'experts agréés par l'Agence française de lutte contre le dopage pour les analyses de contrôle en matière de dopage animal,

Décide :

Article 1er : Les personnes dont les noms suivent sont agréées en qualité d'expert pour les analyses de contrôle en matière de dopage animal :

- M. François ANDRE ;
- M. Michel AUDRAN ;
- M. Michel BECCHI ;
- M. Bruno LE BIZEC ;
- M. Daniel COURTOT

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération du Collège a été adoptée le 26 juin 2008 avec la participation de M. Pierre BORDRY, Président, et de MM. Jean-François BLOCH-LAINE, Claude BOUDENE, Jean-Michel BRUN, Laurent DAVENAS, Daniel FARGE, Michel Le MOAL et Jean-Pierre GOULLE, membres.

Le Président,
Pierre BORDRY